

N° 4975<sup>3</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

## PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative  
aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les  
conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000

\* \* \*

### DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(4.4.2003)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 3 avril 2003 à délibérer sur la question de  
dispense du second vote constitutionnel du

#### PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative  
aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les  
conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 avril 2003 et dispensé du second vote  
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 janvier 2003;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par  
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 avril 2003.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président ff.,*  
Pierre MORES

